



UP8 – Le bocage du Cotentin intérieur

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **4 ateliers** :

- **3 ateliers exploratoires** (A3 et A4) dont un supplémentaire (A12) pour respectivement les secteurs S3 et S4¹ de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, définis pour l'étude ;

- **1 atelier mutualisé** (A15) rassemblant les deux secteurs ouest (S3 et S4)¹ de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers <u>exploratoires</u> A3 – 19/06/2019 A4 - 19/06/2019 A12 – 10/10/2019	Ateliers <u>mutualisés</u> A15 - 15/10/2020
CA Cotentin_ S3	6+6	2
CA Cotentin_ S4	6	
Nombre total de participants	20	

Un total de **20 personnes** a participé. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des communautés de communes, des habitants et représentants du Conservatoire du Littoral, du CAUE, d'un cabinet-conseil en paysage et urbanisme.

¹ Secteurs identifiés pour l'étude (voir Note méthodologique)



Qualification de l'unité paysagère

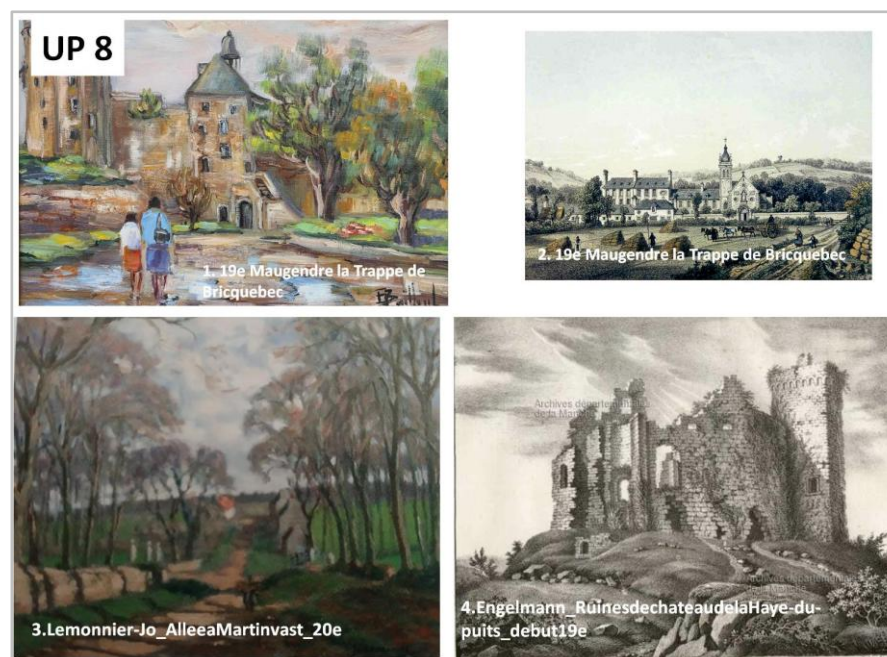
L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- **L'appropriation du nom**

L'intitulé initialement proposé de « Le bocage du Cotentin intérieur » est tout à fait reconnu par les participants et ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

- **L'exercice de photolangage iconographique**

Des quatre propositions projetées, seule l'iconographie n°2 souligne quelque peu l'adhésion de quelques participants, davantage comme un choix par défaut.



- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants au cours des différents ateliers, l'unité paysagère apparaît un ensemble qui s'organise sur une partie du bassin versant de la **Douve et de son affluent La Scye**, autour de la ville de Bricquebec, en trois bandes longitudinales.

- **Le cœur de l'unité paysagère** se compose du nord au sud autour des villages de Sotteville renommé pour son château de la Renaissance, de Rauville-la-Bigot dont le bourg a été construit le long de la route royale de Cherbourg - Saint Malo, construite au

19^e siècle et devenue depuis l'actuelle route départementale D900, le bourg de la commune déléguée les Perques inclue depuis le 1^e janvier 2016 au sein de la commune nouvelle de Bricquebec-en-Cotentin et qui marque cette transition est-ouest du bocage du Cotentin, le moulin de Fierville-les-Mines qui offre un point de vue remarquable sur la campagne environnante et « *la qualité d'une rivière à saumons* » avec la Scye. Le patrimoine architectural de la ferme fortifiée est ici citée par les participants comme un caractère majeur de l'identité paysagère de cette unité ;

- **La transition avec le Plain** qui est situé plus à l'est, s'inscrit à partir des petites villes de Bricquebec-en-Cotentin et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, au sud, et Sottevast, au nord. Pour certains participants, cet ensemble peut être étendu jusqu'à la ville de Valognes, « le Versailles normand pour ses hôtels particuliers ». Au-delà du lit de la Douve, sont évoquées, les hameaux de Le Férage et de Colomby pour leurs églises ;
- **La bande littorale** : Enfin, comme pour marquer le lien fort qui unit selon les participants, cette unité paysagère du Cotentin intérieur avec le littoral, plusieurs groupes de participants citent comme les éléments et lieux emblématiques de cette unité paysagère, des sites situés sur la bande littorale : le Cap de Flamanville avec son sémaphore et son château, la plage de Sciotot connue pour sa concentration d'activités nautiques dont le surf, le château de Rozel, la ville de Hattainville avec son point de vue dunaire, le Cap Carteret, le havre de Portbail. Dans les discours, le bourg de la commune Les Pieux serait la porte

d'entrée de cette bande littorale par sa proximité géographique avec les sites évoqués.

Les limites de l'unité paysagère

Les limites proposées pour l'unité paysagère ont été discutées par les participants dans le sens d'un élargissement de l'emprise spatiale de l'unité paysagère, tant dans sa partie ouest vers le littoral, qu'est vers l'unité paysagère du Plain (UP9), comme le présente la carte mentale. L'argument principal avancé par les participants est que « *Cette unité paysagère représente bien le bocage normand, vallonné, marqué par l'alternance entre les prairies de pâturage et les vergers. Cette lecture doit être associée à celle de l'unité paysagère du Plain (UP9), les deux unités réunies représentant LE bocage du Cotentin* ».

Les propositions portent d'une part sur la limite est, et d'autre part sur la limite ouest.

Pour la limite est, deux propositions s'opposent. Pour les uns, il convient d'élargir l'unité paysagère jusqu'à la ville de Valognes pour marquer le continuum bocager selon un gradient ouest-est du maillage le moins dense au maillage le plus dense. Pour les autres, au contraire, il convient d'arrêter la limite à la ville de Bricquebec-en-Cotentin pour valoriser en termes de diversité paysagère, le paysage du bocage.

Pour la limite ouest, la proposition est plus homogène dans la mesure où il y a une seule proposition qui serait de marquer la continuité de l'unité paysagère jusqu'au trait de côte et donc d'inclure une bande littorale dans la présente unité paysagère pour mettre en avant la complémentarité entre littoral et rétro-littoral. Cette association entre

terre et mer est vécue de façon très sensible : « *Y'a pas la mer [sur la carte que vous nous montrez], on est perdu !* ». Est alors rappelé que « *le maraîchage a été pris sur les dunes* ». Il est également souligné que cette perception du territoire était celle retenue dans les anciennes délimitations des communautés de communes : la proposition ici faite renvoie à l'ancienne Communauté de Communes de la Côte des Isles (2004-2017).

Certains participants proposent même de regrouper les unités paysagères du bocage du Cotentin intérieur (UP8) avec celle du Plain (UP9) pour signifier l'unité du bocage du Cotentin.

Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers

La question des dynamiques paysagères perçues sur le territoire amène peu de commentaires, pour l'essentiel limités au « problème » de l'étalement urbain et du périurbain. Ce qui transparaît dans les discours, c'est le constat regretté d'une banalisation des paysages et d'une dégradation du bocage sans que la contrepartie positive qui aurait pu être rattachée au développement des zones économiques, commerciales et/ou artisanales, soit perçue comme satisfaisante.

